



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving  
- PWGSC  
1550, Avenue d'Estimauville  
1550, D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC/PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Groupe électrogène marin 9 kw.	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F3089-15G174/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F3089-15G174	<b>Date</b> 2016-03-30
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCL-005-16707	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCL-5-38300 (005)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-04-25</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lachance, Paul	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qc1005
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 649-2825 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## Modification 001

### Sommaire des modifications :

#### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

##### **4.1.1.2 Tableau de conformités techniques obligatoires :**

##### **Critère 3.2 : Modification de l'exigence Tier 4 à Tier 3**

##### **4.1.1.3 Tableau de critères techniques à cote numérique**

##### **Ajout d'un critère technique (4.5)**

#### **4.2 Méthode de sélection – le prix le plus bas par point**

##### **2 c. Modification du pointage**

##### **4.2.1 Modification du tableau**

#### **Annexe A Besoin : Modification au paragraphe 3.2 et ajout du paragraphe 4.5**

### TABLE DES MATIÈRES

#### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 Besoin
- 1.2 Compte rendu

#### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

#### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

#### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements additionnels

#### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
  - 6.8 Attestations
  - 6.9 Lois applicables
  - 6.10 Ordre de priorité des documents
  - 6.11 Contrat de défense
  - 6.12 Clauses du Guide des CCUA

**Liste des annexes :**

- Annexe A - Besoin
- Annexe B – Fixation du prix

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Le besoin est détaillé dans l'Annexe A - Besoin.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)  
Section II : Soumission financière (1 copie papier)  
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

La soumission technique devrait être accompagnée de la documentation technique prouvant la conformité du produit demandé à l'annexe B.

**Les soumissionnaires devraient inclure avec leurs soumissions le « Tableau de conformité technique » de la Partie 4, article 4.1.1.**

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **3.1.1 Fluctuation du taux de change**

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Exigences obligatoires préalables à l'attribution du contrat.

	Description	Remplie et joint
1	Attestation « approuvé marin » pour le produit proposé, selon article 3.8 de l'annexe A.	
2	Certificat de conformité environnementale avec la norme minimale Tier 4 pour le produit proposé, selon article 3.2 de l'annexe A.	
3	Avoir un réseau de succursale et/ou revendeur autorisé du fabricant dans la province de Québec, selon article 5.2 de l'annexe A.	
4	Fournir les fiches techniques du groupe électrogène proposé	

##### 4.1.1.2 Tableau de conformités techniques obligatoires

**Note:** Le soumissionnaire doit clairement démontrer comment le système proposé rencontre chacun des critères. Lorsqu'il faut rappeler d'autres documents accompagnant la proposition, le soumissionnaire doit indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de fournir la documentation descriptive du produit offert et de donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

TABLEAU DE CONFORMITÉS TECHNIQUES OBLIGATOIRES	
Achat de deux (2) groupes électrogènes marins	
	Description / Références
<b>1. Caractéristiques électriques</b>	
a.	Puissance principal minimum: 9 kW

<b>TABLEAU DE CONFORMITÉS TECHNIQUES OBLIGATOIRES</b>	
<b>Achat de deux (2) groupes électrogènes marins</b>	
<b>Description / Références</b>	
b.	Voltage minimum: 120 Volts
c.	Ampérage : 70 à 80 A.
d.	Phase : 1 phase
e.	Cycle : 60 Hz.
<b>2. Dimensions</b>	
a.	Longueur maximum: 1000 mm
b.	Largeur maximum: 600 mm
c.	Hauteur maximum: 650 mm
d.	Poids maximum. à sec: 300 kg
<b>3. Les groupes électrogènes doivent</b>	
3.1	Avoir les branchements : d'entrée et de sortie du carburant, de l'eau de mer, de l'alimentation de la batterie et des gaz d'échappement dans le côté gauche du boîtier pour permettre l'installation dans l'espace restreint de l'embarcation (1000 mm x 600 mm x 650 mm).
3.2	Avoir un certificat de conformité environnementale de l'Agence de protection de l'environnement (EPA, Environment Protection Agency) avec la norme minimale Tier 3.
3.3	Avoir un moteur à carburant diesel No 2, 4 temps avec un minimum de 2 cylindres avec démarreur et alternateur/chargeur à 12 Volts.
3.4	Avoir un panneau de visite frontal donnant accès à : pompe à l'eau de mer, remplissage d'huile, filtre à carburant et à l'huile et niveau d'huile, drain d'huile, drain du liquide de refroidissement, orifice pour l'extinction de feu et filtre à carburant.
3.5	a) Avoir un régulateur électronique qui maintient le contrôle de la fréquence isochrone et régularise parfaitement la tension pour répondre aux besoins d'alimentation de qualité des appareils numériques et des

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>TABLEAU DE CONFORMITÉS TECHNIQUES OBLIGATOIRES</b>	
<b>Achat de deux (2) groupes électrogènes marins</b>	
	<b>Description / Références</b>
	ordinateurs;
	b) Avoir une variation maximum de fréquence : +/- 0,5% et de tension : +/- 1,5%.
3.6	Avoir une garantie minimum de 2 ans/1000hrs
3.7	Avoir une pompe d'amorçage de carburant diesel avec capacité de levage d'un minimum de 1,22 m.
3.8	Être approuvé marin par une société de classification avec qui Transports Canada a conclu un accord officiel tel que Lloyds Register, BV, ABS ou GL.
3.9	Être dans un boîtier atténuateur de bruit
<b>5. Le fournisseur doit :</b>	
5.1	Avoir un ou des techniciens formé(s) et approuvé(s) par le fabricant. <b>Fournir document(s) justificatif(s).</b>
5.2	Avoir un réseau de succursales et/ou revendeur autorisé du fabricant dans la Province de Québec pour avoir accès à des besoins en pièces et services lors du déplacement des embarcations dans la région du Centre et de l'Arctique. <b>Fournir la liste.</b>
5.3	Être capable de fournir du soutien technique en français, du service d'entretien et de réparations mécanique et électrique approuvé par le fabricant, sur la route et en atelier. <b>Fournir document justificatif.</b>

#### 4.1.1.3 Tableau de critères techniques à cote numérique :

Lorsqu'il faut rappeler d'autres documents accompagnant la proposition, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa.

	<b>Description / Références</b>
4.1	Avoir un interrupteur de démarrage avec préchauffage d'ignition. Pour moteur à combustion diesel (15 points)
4.2	Avoir un niveau de bruit à pleine charge de max. : 71 dB(A) mesuré à 1 mètre. (10 points)
4.3	Avoir un système de surveillance à affichage

	<p>numérique standard dans l'industrie et d'arrêt automatique autonome à distance avec un minimum de 13 mètres de fil électrique pour lire le diagnostic de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•La tension de la batterie (1 point)</li> <li>•Haute température d'eau douce (2 points)</li> <li>•Haute température d'échappement (2 points)</li> <li>•Basse pression d'huile,(3 points)</li> <li>•Survitesse (1 point)</li> <li>•Haut voltage (1 point)</li> <li>•Arrêt de lancement de démarreur (1 point)</li> <li>•Arrêt d'écoulement d'eau de mer (2 points)</li> <li>•Un témoin lumineux de fonctionnement (1 point)</li> <li>•La tension et la fréquence de l'alimentation CA (1 point)</li> <li>•Un bouton d'arrêt et de mise en fonction du moteur. (4 points)</li> <li>•Un compteur d'heure. (1 point)</li> </ul>	
4.4	Être conçu et fabriqué dans des installations certifiées ISO 9001 ou normes équivalentes (5 points)	
4.5	Avoir un certificat de conformité environnementale de l'Agence de protection de l'environnement (EPA, Environment Protection Agency) avec la norme Tier <b>4 (10 points)</b> .	

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection – le prix le plus bas par point

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
2.
  - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
  - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
  - c. obtenir au moins **36** points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte **60** points

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par point sera recommandée pour attribution d'un contrat.

#### 4.2.1 Exemple de calcul du prix le plus bas par point

Le tableau ici-bas présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction du prix proposé divisé par le nombre de points obtenus. Le soumissionnaire ayant obtenu le prix le plus bas par point se verra octroyé le contrat.

	Soumissionnaires		
	A	B	C
<b>Prix</b>	<b>30 000,00\$</b>	<b>35 000,00\$</b>	<b>40 000,00\$</b>
<b>Pointage</b>	<b>40</b>	<b>47</b>	<b>50</b>
<b>Ratio prix/point</b>	<b><math>30000/35 = 750,00\\$</math></b>	<b><math>35000/42 = 744,68\\$</math></b>	<b><math>40000/45 = 800,00\\$</math></b>
<b>Rang</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

Selon l'exemple ici-haut, le soumissionnaire sélectionné pour l'attribution du contrat serait le soumissionnaire B

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir deux (2) groupes électrogènes marin, conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

#### **6.2.1 Garantie optionnelle de deux années additionnelles :**

Le fournisseur accorde au Canada l'option irrévocable d'acheter une garantie de deux années additionnelles à la garantie de deux ans/1000 heures décrite aux spécifications techniques qui figurent à l'Annexe A, selon les mêmes conditions

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit au fournisseur au moins quatorze (14) jours civils après la date du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le paragraphe 9 « Garantie » du document 2010A, Conditions générales – biens (complexité moyenne), est modifié comme suit :

Supprimer : 12 mois

Insérer : 24 mois

### **6.4 Durée du contrat**

La période du contrat est de la date du contrat jusqu'à la fin de la période de garantie

#### **6.4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 8 semaines après l'octroi du contrat

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Michael Woods  
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 418-649-2715  
Télécopieur : 418-648-2209  
Courriel : michael.woods@tpsgc-pwsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (à être rempli à l'octroi du contrat)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur sera:

Nom: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement – Prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme *précisé dans l'annexe B*, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2011-05-16), Limite de prix

### 6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008-05-12), Paiement unique

### 6.6.4 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés:

Rendu droits acquittés (DDP), Pêches et Océans Canada – Garde côtière canadienne, 850, route de la Mer, Mont-Joli, Qué. Canada, G5H 3Z4, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

Les factures doivent être faites pour le compte de:

[DFOinvoicing-MPOfacturation@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFOinvoicing-MPOfacturation@dfo-mpo.gc.ca)

Important :

Écrire le nom de la personne suivante sur la facture :

██

Une copie électronique doit être transmise à l'Autorité contractante.

## 6.8 Attestations

### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## **6.9 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Fixation du prix;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

## **6.11 Contrat de défense**

Clause du *Guide des CCUA* A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

## **6.12 Clauses du *Guide des CCUA***

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28), Assurances

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## ANNEXE A - Besoin

Fournir et livrer pour le ministère des Pêches et Océans Canada / Garde côtière canadienne, deux (2) groupes électrogènes marins pour remplacer ceux des embarcations du Service Hydrographique du Canada. Les groupes électrogènes seront installés dans un espace restreint mesurant 1000 mm x 600 mm x 650 mm.

Les groupes électrogènes doivent être conformes aux spécifications minimales suivantes :

### 1. Caractéristiques électriques standards:

- a. Puissance principal (Prime Power): 9 KW minimum.
- b. Voltage : 120 Volts.
- c. Ampérage : 70 à 80 A.
- d. Phase : 1.
- e. Cycle: 60 Hz.

### 2. Dimensions et poids:

- a. Longueur max.: 1 000 mm.
- b. Largeur max.: 600 mm.
- c. Hauteur max. : 650 mm.
- d. Poids max. à sec: 300 Kg.

### 3. Les groupes électrogènes devront :

- 3.1 Avoir les branchements : entrée et sortie du carburant, de l'eau de mer, de l'alimentation de la batterie et des gaz d'échappement dans le côté gauche du boîtier pour permettre l'installation dans l'espace restreint de l'embarcation (1 000 mm x 600 mm x 650 mm). Le côté gauche des branchements est nécessaire car la configuration des branchements de ce côté évitera ainsi d'investir pour des sommes d'argent importantes pour accommoder un produit différent. Donc, de tout réorganiser les branchements.
- 3.2 Avoir un certificat de conformité environnementale de l'Agence de protection de l'environnement (EPA, Environmental Protection Agency) avec la norme minimale à Tier 3.
- 3.3 Avoir un moteur à carburant Diesel No2, 4 temps avec un minimum de 2 cylindres avec démarreur et alternateur/chargeur à 12 Volts.
- 3.4 Avoir un panneau de visite frontal donnant accès à : Pompe à l'eau de mer, remplissage d'huile, filtre à carburant et à l'huile et niveau à d'huile, drain d'huile, drain du liquide de refroidissement, orifice pour l'extinction de feu et filtre à carburant. Cela est le seul accès aux composantes du groupe électrogène sans tout démonter l'ensemble du groupe électrogène de sa fixation en place. Le dos et le côté gauche sont insérés dans la structure de l'embarcation. Il nous reste donc l'accès à la façade et le côté droit sont essentiels.

- 3.5 Avoir un régulateur électronique qui maintien le contrôle de la fréquence isochrone et régule parfaitement la tension pour répondre aux besoins d'alimentation de qualité des appareils numériques et des ordinateurs. Avoir une variation de fréquence max. : +/- 0,5% et avoir une variation de tension : +/- 1,5%. La fréquence ne peut être élargi, car cela rencontre l'équivalent respectable des critères des appareils électroniques de maison et évite l'ajout de système UPS qui corrigerait les ratés du groupe électrogène.
- 3.6 Avoir une garantie complète minimum de 2 ans / 1 000 hres et optionnelle de 2 ans supplémentaires.
- 3.7 Avoir une pompe d'amorçage de carburant Diesel avec capacité de levage d'un minimum de 1,22 mètre. La capacité peut-être plus fort mais pas plus bas.
- 3.8 Être approuvé marin par une société de classification avec qui Transports Canada a conclu un accord officiel; tel que Lloyds Register, BV, ABS ou GL.
- 3.9 Être dans un boitier atténuateur de bruit.

#### **4. Caractéristiques techniques constituant un atout :**

- 4.1 Avoir un interrupteur de démarrage avec préchauffage d'ignition. Pour moteur à combustion diesel.
- 4.2 Avoir un niveau de bruit à pleine charge de max. : 71 dB(A) mesuré à 1 mètre. Un moins bruyant serait acceptable.
- 4.3 Avoir un système de surveillance à affichage numérique standard dans l'industrie et d'arrêt automatique autonome à distance avec un minimum de 13 mètres de fil électrique pour lire le diagnostic de :
- La tension de la batterie.
  - Haute température d'eau douce.
  - Haute température d'échappement.
  - Basse pression d'huile.
  - Survitesse.
  - Haut voltage.
  - Arrêt de lancement de démarreur.
  - Arrêt d'écoulement d'eau de mer.
  - Un témoin lumineux de fonctionnement.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 
- La tension et la fréquence de l'alimentation CA.
  - Un bouton d'arrêt et de mise en fonction du moteur.
  - Un compteur d'heure.

4.4 Être conçu et fabriqué dans des installations certifiées ISO 9001 ou normes équivalentes.

4.5 Avoir un certificat de conformité environnementale de l'Agence de protection de l'environnement (EPA, Environmental Protection Agency) avec la norme Tier 4.

#### **5. Le fournisseur doit:**

5.1 Avoir des techniciens formés et approuvés par le fabricant.

5.2 Avoir un réseau de succursale et/ou revendeur autorisé du fabricant dans la province de Québec. Pour avoir accès à des besoins en pièces et services lors du déplacement des embarcations dans notre région du Centre et de l'Arctique.

5.3 Être capable de fournir en français du soutien technique, du service d'entretien et de réparations mécanique et électrique approuvé par le fabricant, sur la route et en atelier.

#### **6. Livrables :**

Fournir en 2 copies les documents originaux du fabricant en français suivants: Manuel d'installation, d'entretien, de réparations, de pièces, de sécurité pour la santé et d'opération du groupe. Le certificat de garantie. Dans le cas où la version française ne serait pas disponible, la version anglaise pourrait-être acceptable. Un ensemble de pièces de rechange minimum suggéré par le fabricant pour l'usage marin de croisière : Filtre à l'huile, clé pour le filtre, filtre à essence, trousse du rotor de pompe à eau de mer, courroie, étui et le programme d'entretien et de service des moteurs marins.

Fournir le matériel d'installation suivants; Le coude et le silencieux humide Marin avec entrée et sortie d'eau pour les gaz d'échappement du groupe électrogène.

L'ensemble de conversion d'isolation de mise à la masse.

Le filtre à carburant séparateur.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F3089-15G174/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qc1005

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F3089-15G174

File No. - N° du dossier  
QCL-5-38300

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

### ANNEXE B - Fixation du prix

**Important : Les soumissionnaires doivent indiquer un prix pour chacun des articles ou indiquer « Inclus » sans quoi leur proposition sera déclarée irrecevable.**

Item	Description	Qté	Prix unitaire ferme	Prix calculé
1	Groupes électrogènes marins, tel que décrit à l'annexe A.	2	\$	\$
2	Le coude et le silencieux humide Marin avec entrée et sortie d'eau pour les gaz d'échappement du groupe électrogène.	2	\$	\$
3	Ensemble de conversion d'isolation de mise à la masse.	2	\$	\$
4	Filtre à carburant séparateur	2	\$	\$
5	OPTION : Garantie de deux années additionnelles	2	\$	\$
<b>TOTAL :</b>				<b>\$</b>

\*Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus, s'il y a lieu.

**Préciser la marque :** \_\_\_\_\_

**Préciser le modèle de produit :** \_\_\_\_\_